

COMPTE-RENDU

Personnes présentes :

ADMINISTRATIFS

- M. SOLDAN IA IPR EPS
- M. PHILIPPE RIBAUDEAU - SERVICE JURIDIQUE VR (0639 692769)
- M. FREDERIC FISCHER - CONSTRUCTION SCOLAIRE VR (0639 051675)
- M. CHRISTIAN PESSEL - AGENT COMPTABLE KAHANI (0639 044111)

PROFESSEURS D'EPS

- BAILLY NADINE (CLG KANI-KELI / 0639 394811)
- CABORT SIMAO (CLG KOUNGOU / 0639 665865)
- CANTON DOMINIQUE (LEP DZOMOGNE / 0639 947379)
- COUPAS DENIS (CLG MTSANGAMOUJI / 0639 028162)
- CHOREL DAVID (CLG BANDRELE / 0639 092682)
- DONIO DANIELLE (LYC DU NORD / 0639 018026)
- GIRAUD JORIS (CLG MTSAMBORO / 0639 002580)
- GUIRAUD BRUNO (CLG TSINGONI / 0639 617391)
- LALANNE CECILE (LYC SADA / 0639 104890)
- PICHOT GWENOLE (LYC BAMANA / 0639 090105)
- VANWEYDEVELD PAUL (LYC PT / 0639 206401)
- VENNESTIER ETIENNE (LYC KAHANI / 0639 601184)
- VERNET HADRIEN (CLG DEMBENI / 0685885637)
- WILLAUME VALERIAN (CLG PASSAMAINTY / 0639 940116)

ORDRE DU JOUR :

- ETAT DES LIEUX SUR LES « AOT / CONVENTIONS » DES BASES NAUTIQUES
- GESTION ET ORGANISATION COMPTABLE
- ASPECTS JURIDIQUES
- GESTION GARDIENNAGE
- ECRITURE DE LA CHARTE DE L'UTILISATION DES BN ET CAHIER DES CHARGES

PREAMBULE

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION (ANNEE SCOLAIRE 2016-2017)

Président : M. SOLDAN Jean-Maurice - IA IPR EPS

Coordonnateur : M. WILLAUME Valérian – EPS

	BASSIN/SITE	NOM / PRENOM de l'enseignant	FONCTION	ETABLISSEMENT REFERENT DU BASSIN	ETABLISSEMENTS AFFECTES AU BASSIN
1	CENTRE EST plage ILONI	VERNET HADRIEN	REFERENT BASSIN	CLG DEMBENI	CLG DEMBENI / LYC DEMBENI
2	CENTRE OUEST Nord PLAGES SOHOA	VENNETIER ETIENNE	REFERENT BASSIN	LYC KAHANI	CLG CHICONI / CLG COCONI / LYC KAHANI
3	CENTRE OUEST Sud TAHITI PLAGES	LALANNE CECILE	REFERENT BASSIN	LYC SADA	LYC SADA / CLG SADA / CLG OUANGANI /
4	MDZ	PICHOT GWENOLE	REFERENT BASSIN	LYC BAMANA	LYC BAMANA / LYC KAWENI / LYC MDZOU NORD
5	MDZOU NORD PLAGES KOUNGOU	CABORT SIMAO	REFERENT BASSIN	CLG KOUNGOU	CLG KOUNGOU / CLG MAJICAVO / CLG KAWENI-1 / CLG KAWENI-2 / LEA ESPERANCE
6	MDZOU SUD DINGA-DINGANI	WILLAUME VALERIAN	REFERENT BASSIN/ COORDONNATEUR	CLG PASSAMAINTY	CLG PASSAMAINTY / CLG KWALE / CLG DOUJANI / CLG MGOMBANI
7	NORD EST SITE MGOUDEAJOU	CANTON DOMINIQUE	REFERENT BASSIN	LEP DZOUMOGNE	LEP DZOUMOGNE / CLG DSOUMOGNE
8	NORD OUEST CHEMBE YOUNBA	COUPAS DENIS	EPS - CLG MTSANGAMOUI	CLG MTANGAMOUI	CLG MTANGAMOUI/ CLG TSINGONI
		GUIRAUD BRUNO (CLG TSINGONI)	REFERENT BASSIN	CLG MTANGAMOUI	
9	NORD MTSANGADOUA	DONNIO DANIELLE	REFERENT BASSIN	LYC DU NORD	LYC DU NORD / CLG MTSAMBORO
		GIRAUD JORIS	EPS – CLG MTSAMBORO	LYC DU NORD	
10	PETITE TERRE PLAGES PETIT MOYA	VANWEYDEVELD PAUL	REFERENT BASSIN	LYC PETITE TERRE	LYC PETITE TERRE / CLG LABATTOIR / CLG PAMANDZI
11	SUD EST MUSICALE PLAGES	CHOREL DAVID	REFERENT BASSIN	CLG BANDRELE	CLG BANDRELE / LYC BANDRELE / SEP CHIRONGUI
12	SUD SITE HAGNOUNDOU	BAILLY NADINE	REFERENT BASSIN	CLG KANI-KELI	CLG KANI-KELI / CLG TSIMKOURA / LYC CHIRONGUI

ETAT DES LIEUX « AOT / CONVENTIONS »

M. F. FISCHER fait un bilan de la situation :

- la localisation des lieux des 10 Bases Nautiques est effective sauf celle de Petite Terre
- Deux bases ont encore quelques points à régler
- BN d'Hagnoundrou : il y a un cimetière de containers ; proposition est faite par M. Fischer de « nettoyer » la zone ; Nadine Bailly connaît tous les propriétaires (notamment Tama qui abandonne son container) ; attention de bien vérifier les propriétaires afin d'éviter tout litige ; « l'AOT » serait sur la zone du fond.
- BN de Sohoa : il faut prévoir un décalage car l'endroit prévu au départ est trop près de la mer même si la réflexion a été faite au regard de la proximité des sanitaires.
- La BN de Dzoumogné est actuellement systématiquement vandalisée, c'est un vrai problème ! Que l'on espère temporaire...
- La BN de Mtsangadoua est sur un terrain communal qu'il faut bien localiser, pour le collège une extension est souhaitée. La base étant opérationnelle, cette demande sera étudiée ultérieurement.
- La BN de Tahiti Plage, un accès (desserte) vers la base doit être envisagé
- Concernant la réalisation et l'équipement des BN tout est pratiquement prédéfini. Les BN occuperont une superficie de 100m². Il est prévu l'équivalent en surface de 4 containers de 20 pieds posés côte à côte soit 10mx6m plus une clôture. Il paraît important d'éviter les clôtures habituelles en fer qui ne sont pas pérennes mais plutôt privilégier les délimitations végétales.
- L'espace « inter-container » est à réfléchir. Les ouvertures de portes se feront de manière standardisées. Le récupérateur d'eau se fixera à l'intérieur de l'espace. Le plancher de l'espace « inter-container » sera réalisé en plaques d'aciers galvanisés perforés. Une demande est faite pour réfléchir à poser une ligne téléphonique afin de répondre aux consignes de sécurité récemment réactualisées sur les APPN.
- M. PH. RIBAUDEAU fait remarquer que si nous sommes en présence d'accords entre les services de l'Etat, il ne s'agit plus d'AOT mais de convention.
- M. F. FISCHER demande de décider de l'ordre dans lequel les bases seront aménagées car tout ne pourra pas se faire en même temps (doc envoyé à M Fischer suite à la commission et consultable sur le « drive » google des bases nautiques, lien envoyé aux référents).
- Des délais précis sont impossibles à fixer car trop de paramètres sont en jeu, demain toutes les autorisations seront déposées à la DEAL. Les autorisations relatives aux terrains appartenant aux collectivités locales auront fort probablement un délai plus long car elles doivent passer en Conseil municipal.
- En marge de la réunion, et suite à l'entretien entre M.F FISCHER et M. P. Vanweydeveld, la localisation de la BN de Petite Terre est effective, une carte des lieux a été échangée et l'envoi de photos est prévu.

Ajout « dernière minute » du 7 juin :

Une AOT supplémentaire est demandée. M Soldan, allant à la rencontre de Mr le maire de Bandraboua pour des soucis d'installations, a constaté que la base concernant cette zone serait bien mieux positionnée à côté du parking à l'entrée de Bandraboua quand on arrive de Mamoudzou. Le Maire est enthousiaste car il travaille sur la zone. Les dispositions sécuritaires y seraient meilleures, plutôt que vers la jetée.

Un dialogue est ouvert entre VR et DJS pour envisager une base nautique proche de la pointe Mahabou, dans le cadre de l'aménagement de celle-ci.

GESTION – ACHAT - ORGANISATION DU MATERIEL DES BN

Remarque préliminaire : concernant les BN, il est important de différencier les « contenants » c'est-à-dire les containers et tout ce qui concerne leur lieu d'implantation et le « contenu » : le matériel de navigation et d'enseignement (bateaux, gilets, pagaies, ...).

2.1. LE MATERIEL DE NAVIGATION et D'ENSEIGNEMENT

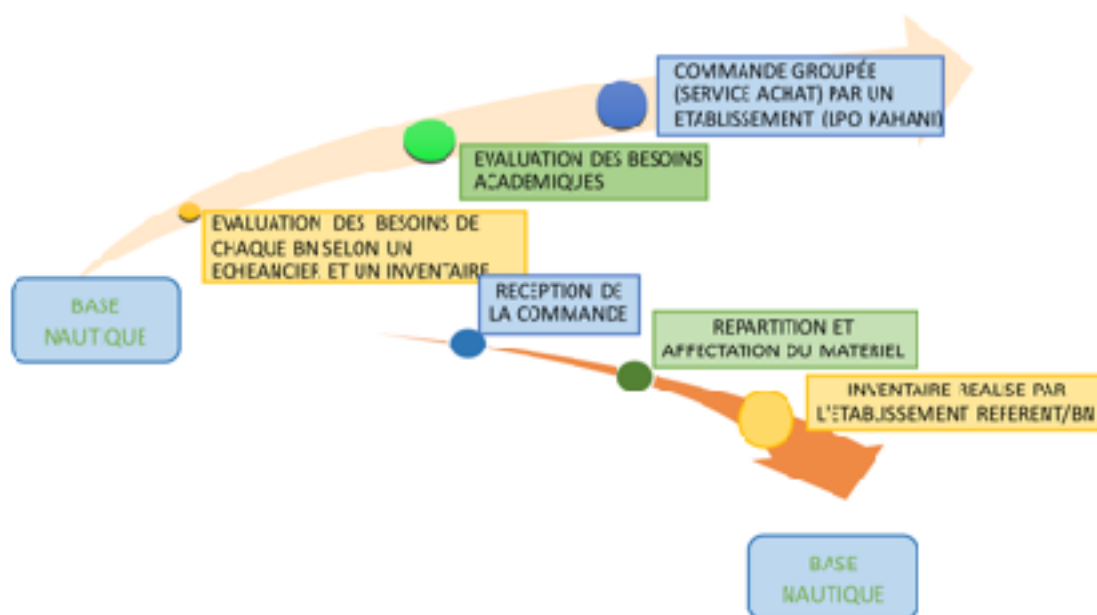
Historique :

- Cette année, une dotation globale a été répartie sur 11 bassins (chaque bassin a un établissement référent dans lequel a été versée une dotation)
- La commande s'est faite principalement chez Watersport, le moins cher. Etienne Vennetier du LPO de Kahani, étudie la possibilité de commander sans prestataire. Les premières analyses montrent une différence de tarifs très intéressante, qu'il faudra cependant valider lorsqu'elle sera effective (bon de commande édité, matériel livré). Le devis actuel ne prenant encore pas totalement en compte la partie transport / douane.
- L'ensemble des commandes, factures, sont disponibles en consultation sur le drive des bases nautiques.
- Les reliquats doivent être redonnés à l'ordonnateur de la subvention. Il ne peut pas y avoir d'utilisation pour autre chose (le gestionnaire est responsable). Ceci étant, le reliquat existant dans les établissements référents pourra/devra servir à acheter du petit matériel en direction des bases nautiques. Si ces achats ne sont pas prévus, le reliquat devra effectivement être reversé au VR.

Perspectives :

- Il faut procéder par commandes groupées sur la dotation des BN. Ce sont des subventions fléchées « achat matériel BN ».
- Après discussion avec Monsieur PESSEL, et interrogation de celui-ci, il s'avère qu'un seul établissement peut-être responsable des commandes : La proposition du LPO de KAHANI sera soumise à l'approbation du chef d'établissement et accord de son futur agent comptable.
- Un plan d'achat doit être établi avec un échéancier
- Une évaluation des besoins par bassin doit être réalisée afin de lister les besoins académiques pour un achat unique et groupé
- Une solution juridique possible, pour les achats, est de s'adresser au service d'achat du VR, de prévoir la livraison sur chaque établissement ou BN (frais de transport)
- Chaque attribution de matériel doit être inscrite dans l'inventaire de l'établissement référent.
- Un marquage spécifique pour chaque embarcation doit être effectué, voir avec les Affaires Maritimes afin d'avoir un n° spécial d'enregistrement. Il serait bien aussi de procéder à l'harmonisation d'un marquage par BN (logo EN-VR + BN ?).
- Dans le cas du choix d'un prestataire, local ou métropolitain, pour l'achat de bateaux, négocier un SAV lors du marché ou contrat

Récapitulatif :



2.2. LA ZONE DE CONTAINERS DES BN

- L'établissement référent de bassin doit signer une convention avec les établissements utilisateurs de la BN afin de partager les frais de gestion éventuels (assurance, gardiennage, entretien, ...)
- Une assurance en RC s'impose, en revanche une assurance contre le vol et l'intrusion n'est pas obligatoire.

CHARTRE ET CAHIER DES CHARGES

- La mise en place d'une charte (règlement intérieur) concernant l'utilisation de la base nautique et le matériel de navigation doit être réalisée et signée par tous les établissements concernés.
- Un cahier des charges doit également être écrit.
- Deux groupes se sont constitués afin d'écrire ces deux documents importants pour la bonne marche des BN

Le 22 juin 2017, une journée de travail est prévue afin d'aborder les éléments suivants :

- Mise en commun des savoirs pratiques
- Mise en place d'un calendrier 2017 / 2018 concernant l'évaluation des besoins, les subventions, les commandes...
- Écriture de la charte – règlement intérieur
- Écriture du cahier des charges (reprenant les rôles et responsabilités de tous les acteurs, du professeur d'EPS jusqu'à l'ordonnateur de l'établissement mutualisateur).

Grand merci à M Vanweydeveld pour avoir rédigé l'essentiel de ce compte rendu.

La commission base nautique.